	DOSSIER INSCRIPTION 2022-2023 pour la période du 8 juillet 2022 au 5 juillet 2023						
	Votre régime allocataire						
	□ Vous êtes à la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) ou affilié:						
	Noter votre N°ALLOCATAIRE :						
	□ Vous êtes à la MS	A OU □ Autre Régime					
	Merci de nous fourn	ir une attestation de votre quotient fa	amilial				
	Sans justificatif, le tarif plein sera appliqué						
	AUTORISATIONS						
Les personnes autorisées à venir chercher votre enfant sont : (une pièce d'identité sera demandée)							
	Nom Prénom	Liens avec l'enfant (grands-parents, amis de la famille,)	Coordonnées tél.				
		,					
<u>Droit à l'image et à la voix</u> J'autorise l'utilisation des photos, vidéos, sons, de mon enfant pour le site internet, plaquettes, articles de presse, émissions radios							
oui, j'accepte non, je refuse							
J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'accueil de loisirs (en ligne sur le site internet)							
J'autorise l'Inter'Val à transmettre à la demande des financeurs le nom, prénom et adresse de l'enfant concerné.							
	Je m'engage à ı	égler la facture mensuelle dès récep	tion.				
		respecter les horaires de l'accueil de 13h30 le midi et de 17h à 18h30 le so					
	J'autorise mon enfant à participer à l'ensemble des activités proposées au sein de l'accueil de loisirs (y compris aux activités extérieures avec transport)						

RENOUVELLEMENT DE DOSSIER PREMIÈRE INSCRIPTI		RENOUVELLEMENT DE DOSSIER		PREMIÈRE INSCRIPTION
--	--	---------------------------	--	----------------------



## **FICHE SANITAIRE**

Cette fiche est utile à l'accueil de votre enfant. Ces données sont consultées uniquement par les professionnels de la structure.

Conditions d'admission d'un mineur en Accueil Collectif de Mineurs (Code de l'action sociale et des familles) : « La présentation du justificatif relatif au respect des obligations vaccinales et la production par les parents des renseignements d'ordre médical est non seulement obligatoire mais elle conditionne son admission à l'accueil de loisirs (art. R227-7 du CASF). »

L - Vaccinations : (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations)

- Vaccinations, (Se refer a dearner de sante ou dux certificats de vaccinations)							
Vaccins obligatoires (pour tous)	oui	non	Date Dernier rappel	Vaccins obligatoires (enfant né après 2018)	oui	non	Date Dernier rappel
Diphtérie				Coqueluche			
Tétanos				Haemophilus			
Poliomyélite				Hépatite B			
				Pneumocoque			
				Méningocoque C			
				Rougeole,oreillons et rubéole			
Si votre enfant suit un traitement médical, joindre une ordonnance récente et					récente et		

Si votre enfant suit un **traitement médical**, joindre une **ordonnance récente** et les **médicaments correspondants** (dans leur emballage d'origine + notice, marqués au nom de l'enfant)

$\Lambda$	
/:\	

Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance

	tél. du Médecin traitant :de sécurité sociale :
. Inforn	nations liées à l'enfant
	nfant présente-t-il des troubles de santé ? (ex : allergie alimentaire ou médicamenteuse, hme, eczéma, épilepsie, trouble urinaire, etc) oui non
<ul><li>Si o</li></ul>	oui, lesquels préciser <b>les signes évocateurs</b> et la <b>conduite à tenir</b>
•••••	

DOSSIER INSCRIPTION 2022-2023 pour la période du 8 juillet 2022 au 5 juillet 2023

Votre enfant est-il en situation de handicap ?□ Oui □ Non
En cas de trouble de santé ou handicap, un entretien avec la directrice de l'accueil de loisirs est à prévoir pour la mise en place d'un projet d'accueil individualisé. Les équipes restent à votre écoute pour mettre en place un accueil le plus adapté possible.
<ul> <li>Autres recommandations des parents ou informations concernant l'enfant</li> </ul>
(Port de lunettes, de lentilles, d'appareils dentaires ou auditifs, comportement de l'enfant, difficultés de sommeil, énurésie nocturne, situation familiale complexe)
INFORMATION ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE
L'association est assurée à la MAIF qui couvre la responsabilité civile des organisateurs, du personnel
et des enfants. En cas d'accident provoqué par votre enfant ou si celui se blesse seul c'est l'assurance responsabilité civile des responsables légaux de l'enfant qui couvrira les dommages subis par l'enfant.
responsabilité cialle des responsables regaux de l'enfant qui couvina les donninages subis pai l'enfant
<u>AUTORISATIONS</u>
J'autorise la direction de l'accueil de loisirs à prendre, le cas échéant, toutes mesures
rendues nécessaires par l'état de santé de l'enfant.
(médecin, hospitalisation,)
J'atteste de l'exactitude des renseignements portés sur ce document.
Je m'engage à faire connaître à l'organisateur toutes modifications éventuelles.
Nom & Prénom :
Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé"